

Séance du Vendredi 3 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois février à 20H30, le Conseil municipal de la Commune de Marcelcave, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de M. Alain SAVOIE, Maire.

Étaient présents : Alain SAVOIE, Claude RÉMY, Isabelle MARÉCHAL, Olivier TASSAERT, Ulrich CUVILLIER, Thierry DAMBRIN, Guy DEKERVEL, Jean-Philippe DE OLIVEIRA, Geneviève DUVAUCHELLE, François ESSIQUE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT, Delphine STRUZIK

Était représentée : Angélique LONGUÉPÉE qui donne pouvoir à Jean-Philippe DE OLIVEIRA,

Était excusée : Mélanie PLESSIER

Installation d'une nouvelle conseillère municipale : Mme Delphine STRUZIK, habitante de Marcelcave depuis 2017, juriste spécialisée en droit rural et en droit des énergies.

Secrétaire de séance : Colette PETIT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2022.

ORDRE DU JOUR

1. Subventions exceptionnelles au Comité des Fêtes

Comme cela a été fait en 2021, la Commune a offert aux enfants et à leurs familles la possibilité de faire un tour en calèche à l'occasion des fêtes de Noël 2022. La personne qui a proposé cette prestation est un particulier qui ne peut, de ce fait, produire une facture. Le Comité des Fêtes lui a attribué une gratification de 300 € par chèque en remerciement, que la Commune souhaite rembourser.

Par ailleurs, pour l'organisation de la cérémonie des vœux, les bouteilles de pétillant servies aux participants ont été achetées et donc avancées par le Comité des Fêtes à un prix intéressant, soit une dépense de 176,40 € que la Commune se doit de rembourser.

En conséquence, une subvention exceptionnelle d'un montant total de 476,40 € est sollicitée pour le remboursement des frais engagés par l'association.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 476,40 € au Comité des Fêtes en remboursement des frais engagés.

2. Subvention exceptionnelle aux Sixties

Comme cela est de coutume chaque année, la Commune organise conjointement avec l'association Les Sixties la manifestation du goûter de Noël au cours de laquelle sont également remis les colis de Noël aux aînés de plus de 70 ans. En contrepartie de cette organisation conjointe, la Commune participe pour moitié aux frais pris en charge par l'association (boissons, gâteaux battus, animation), soit une participation de 521,50 € à verser à l'association sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité (M. Claude REMY, étant Président des Sixties, ne participe pas au vote), d'accorder une subvention exceptionnelle de 521,50 € à l'Association Les Sixties, correspondants à la prise en charge pour moitié des dépenses engagées pour le goûter de Noël,

Arrivée de M. Ulrich CUVILLIER

3. Accueil de loisirs sans hébergement du mois d'Avril (tarifs)

Pour cette année 2023, les conditions sanitaires sont favorables et il convient donc de programmer sereinement l'accueil de loisirs de printemps pendant la période des vacances de Pâques qui vont se tenir pour notre zone académique du 15 avril au 1^{er} mai 2023. Sur le même schéma que les années précédentes, l'accueil de loisirs se tiendrait sur 5 jours du lundi 17 avril au vendredi 21 avril 2023, pour un budget estimé au total à 6 030 € et un reste à charge pour la Commune de 3 430 €, sur la base d'une hypothèse d'accueil de 50 enfants par jour et sur 5 jours.

M. Guy DEKERVEL précise que les coûts des services que proposent la Commune peuvent être maintenus grâce à la croissance démographique de la Commune malgré l'inflation.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'approuver l'organisation de l'accueil de loisirs pour une semaine à compter du lundi 17 avril 2023 jusqu'au vendredi 21 avril 2023, soit pour un total de 5 jours, pour 50 enfants estimés,**
- **De confier cet accueil à l'association Familles Rurales de la Somme,**
- **De consentir cette année encore un effort financier au bénéfice des familles concernées et donc de maintenir les tarifs 2023 au même niveau que ceux de 2020, de 2021 et de 2022, comme suit :**

TARIFS HEBDOMADAIRES PAR QUOTIENT ET PAR CATEGORIE			
La Semaine	QF<700	701<QF<1250	1251<QF
Enfant de la commune scolarisé ou non à Marcelcave	36,00 €	40,00 €	43,00 €
Enfant extérieur à la commune mais scolarisé à Marcelcave	41,00 €	45,00 €	48,00 €
Enfant extérieur à la commune et non scolarisé	111,00 €	114,00 €	118,00 €

- De donner la priorité aux enfants de la Commune, scolarisés ou non à Marcelcave,
- De conditionner l'inscription en garderie du matin et/ou du soir à l'inscription au centre de loisirs,
- De consacrer une somme estimée à 3 500 € au titre de la participation de la Commune à l'organisation de cet accueil de loisirs (participation moyenne de plus de 13 €/enfant/jour)
- De mandater Monsieur le Maire aux fins de signer tous les actes et correspondances relatifs à cette opération.

4. Plan de financement de l'extension du préfabriqué de l'école

Les élèves de la classe de CP/CE 1 sont actuellement accueillis dans un bâtiment composé d'une seule pièce pour l'organisation des cours d'enseignement, ce qui les oblige à sortir pour se rendre dans les locaux voisins de la restauration scolaire pour l'usage des sanitaires. Cela pose quelques soucis de surveillance pour le personnel enseignant.

Une solution est donc envisagée qui consiste à réaliser l'extension du bâtiment par l'ajout d'un module adapté « vestiaires/sanitaires ».

La société PORTAKABIN, sollicitée à cet effet, soumet une proposition dont le coût s'élève à 36 670,00 € HT (44 004,00 € TTC), soit une dépense conséquente. Il vous est proposé de solliciter une participation financière de l'Etat, via la Préfecture de la Somme, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à due concurrence de 80 %, les 20 % restant étant à charge de la Commune.

Le plan de financement qui suit, est alors proposé :

Etat (DSIL)	29 336,00 €	80 %
Commune	7 334,00 €	20 %
Total HT	36 70.00 €	100%

Vu le prix conséquent du module complémentaire et l'ancienneté du préfabriqué existant, si la subvention est maintenue (80%), le changement du module complet pourrait être envisagé ultérieurement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, au titre du programme d'amélioration du cadre de vie de la communauté éducative d'approuver le plan de financement présenté pour l'extension du bâtiment modulaire «portakabin», qui consiste en l'ajout d'un module « vestiaires/sanitaires »

5. Achat de vidéoprotection

Suite aux nombreuses dégradations sur les nouveaux vestiaires (portes, robinets extérieurs,...) M. le Maire aimerait mettre en place un système de vidéoprotection. Cependant

le coût du matériel (environ 20 000 € pour 3 caméras), l'entretien et l'éthique liée à la vidéosurveillance posent débat.

D'autres solutions sont peut-être envisageables.

Le Conseil décide donc de se réunir en une commission exceptionnelle « sécurité » le vendredi 3 mars 2023 à 20h pour débattre de ce sujet.

6. Extension de l'éclairage public rue Gabry-route d'Ignaucourt

La partie de voirie comprise entre les rues Gabry et d'Ignaucourt n'est pas couverte par l'éclairage public.

Aussi, la Fédération Départementale de l'Energie a été sollicitée pour combler ce manque par la réalisation d'une extension de l'éclairage public.

Le projet présenté porte donc sur la fourniture et la pose de quatre candélabres pour un coût total de 18 788,00 € TTC. La participation de la FDE serait de 6 954,00 € et le reste à charge pour la commune de 11 834,00 €.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité,

- **D'approuver le projet d'extension de l'éclairage public rues Gabry et d'Ignaucourt pour un montant de 18 788,00 € TTC,**
- **De donner son accord au plan de financement suivant :**
 - **Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre).....6 954,00 €**
 - **Contribution de la Commune11 834,00 €**

Informations et questions diverses

* Des prises électriques supplémentaires sur la place sont à l'étude pour la pose des décorations de Noël. La FDE sollicitée avait proposé un premier un devis à 864 € pour 3 prises puis après négociation de M. Thierry DAMBRIN, un nouveau devis s'élevant à 680 €.

* Le projet initial de la rue de l'Hirondelle comportant 14 logements et inclus dans le PLUi (OAP) a été repris par un autre promoteur Edouard DENIS qui propose 50 logements en supprimant les bâtiments en fond de parcelles. Il s'agit d'une combinaison de logements sénior (type béguinage) et de logements pour des primo-accédants. Ce projet serait utile à la commune mais pose également des problèmes de raccordement, une demande d'informations complémentaires a été déposée et une première rencontre aura lieu le 09/02/2023 pour une réponse début avril.

* Une rencontre avec les différents partenaires pouvant intervenir (l'ADUGA, l'EPF, la communauté de communes) aura lieu le 10/02/2023 pour envisager le devenir de la friche industrielle. La commune n'a pas les moyens d'acquérir l'ensemble des bâtiments mais s'intéresse à l'aile droite. L'Etablissement Public Foncier pourrait acquérir le reste : il s'agit d'un dossier prioritaire au niveau de l'urbanisme.

* La commune a demandé d'intervertir les projets MAR1 (rue de l'Hirondelle) et MAR2 (Rue Ferrières) lors de la révision du PLUi (réunion prévue le 9/02/2023 à Corbie) car le projet MAR2

est plus envisageable dans un avenir proche en raison de la maîtrise foncière. De même, la modification de la nature du terrain pour la ferme pédagogique a été demandée mais il est souhaitable que Madame CASSOU se rapproche de la communauté de communes (Madame TAVERNIER) pour l'aboutissement de son projet.

* M. le Maire a rendez-vous le 22/02/2023 avec la commune de Villers-Bretonneux pour le sujet de la banque alimentaire. Il a pris également contact avec d'autres organismes pouvant apporter une aide alimentaire aux personnes dans le besoin.

* L'association « Amitié et Loisirs », absente lors de l'élaboration du calendrier des manifestations, aimerait maintenir une animation au mois de novembre 2023. Selon la disponibilité des salles, le week-end du 4-5 novembre est envisagé.

* Le stockage du matériel des différentes associations pose problème. Afin d'offrir à chaque association un lieu de stockage les anciens vestiaires du football (bâtiment communal inutilisé) pourraient être transformés.

* Il est demandé un défibrillateur extérieur car actuellement la commune n'en possède qu'un seul dans la salle des fêtes.

* Les éoliennes le long de l'autoroute A29 seront installées en 2024 sur décision du Préfet, le territoire communal est concerné par une éolienne en direction de la commune de Lamotte-Warfusée.

* Il est rappelé à chaque association qu'il est nécessaire qu'elle fournisse en Mairie une attestation d'assurance pour l'année 2023 afin de pouvoir continuer à utiliser les locaux communaux.

* Un spectacle théâtral regroupant les représentations de l'école et de la Compagnie « A l'évidence trois petits points » sera proposé le 14-15 avril 2023 avec utilisation de la salle des fêtes pendant toute la semaine pour la mise en place des décors.

* La mission locale pour l'emploi désire mettre en place une permanence mensuelle en Mairie pour les jeunes de moins de 25 ans en recherche d'emploi. Un recensement des besoins est donc nécessaire (nombre de jeunes concernés)

* **L'aire de jeux est interdite pendant la durée des travaux.** Les cailloux ont été retirés et le nouveau sol ne sera mis en place qu'en juin, pendant cette période elle est dangereuse pour tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.